

**LIENS UTILES :**

**Répertoire du patrimoine culturel du Québec**  
[www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca](http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca)

**Loi sur le patrimoine culturel**  
[www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca)

**Héritage Montréal**  
[www.heritagemontreal.org](http://www.heritagemontreal.org)

**Action patrimoine**  
[www.actionpatrimoine.ca](http://www.actionpatrimoine.ca)

**Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu**  
[www.giram.ca](http://www.giram.ca)

**Conseil du patrimoine religieux du Québec**  
[www.patrimoine-religieux.qc.ca](http://www.patrimoine-religieux.qc.ca)

**Association québécoise pour le patrimoine industriel**  
[www.aqpi.qc.ca](http://www.aqpi.qc.ca)

**Fédération des sociétés d'histoire du Québec**  
[www.histoirequebec.qc.ca](http://www.histoirequebec.qc.ca)

**Association des moulins du Québec**  
[www.lesjourneesdesmoulins.com](http://www.lesjourneesdesmoulins.com)

**Comité de sauvegarde de l'APMAQ :**  
Luc Charron, Francine Chassé, Marie-Josée Deschênes, Michel Gauthier,  
Michel Létourneau, Clément Locat et Claudel St-Pierre.

**Rédaction :** Francine Chassé  
**Conception graphique :** Luc Charron

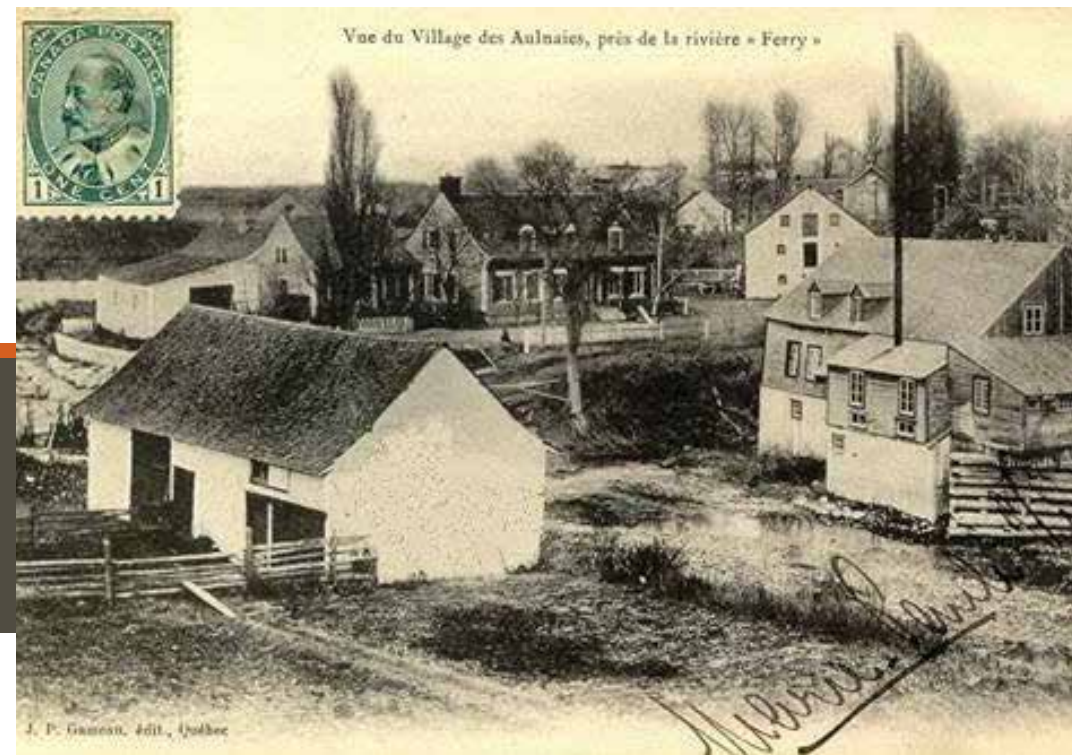
Pour information :  
Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec  
**Tél : 450 661-6000**  
[www.maisons-anciennes.qc.ca](http://www.maisons-anciennes.qc.ca)  
[info@maisons-anciennes.qc.ca](mailto:info@maisons-anciennes.qc.ca)  
Page Facebook : [www.facebook.com/Maisons.anciennes](http://www.facebook.com/Maisons.anciennes)



# AUTO-DÉFENSE EN PATRIMOINE

À l'intention des citoyens et citoyennes préoccupés  
du sort d'un bâtiment ou d'un lieu ancien

Parce que l'histoire est notre mémoire



Prenant conscience qu'un bâtiment ancien est abandonné, délaissé, squatté ou en mauvais état, que faire ?

### Par où commencer ?

Autant pour comprendre son importance que pour pouvoir défendre son existence, le dossier doit d'abord être documenté.

Il existe différents critères qui, en architecture, aident à déceler la valeur réelle d'un bâtiment, au-delà de l'aspect d'attachement « de cœur » que nous pouvons lui donner dans un premier temps.

## 1 LA VALEUR HISTORIQUE DU BÂTIMENT OU DU LIEU

- Quelle est la date de construction du bâtiment ?
- Qui l'a construit ? Qui en sont les propriétaires ?
- Qui l'a habité ? (Communiquez avec votre municipalité, votre MRC, le département d'urbanisme, une société d'histoire ou un centre d'archives agréé pour connaître le n° de cadastre ancien ou rénové).

## 2 L'ARCHITECTURE

- Son architecture est-elle le reflet d'une évolution particulière d'un secteur ?
- Représente-t-elle les façons de faire des premiers habitants d'un village ou d'une ville ?
- Fait-il partie des bâtiments typiques du secteur ?
- Le bâtiment s'insère-t-il dans un ensemble harmonieux de l'environnement architectural ?
- Sa destruction aurait-elle un impact négatif sur cet environnement ?

## 3 L'UNICITÉ

- Cette maison, ce bâtiment, est-il d'une certaine façon unique ?
- A-t-il marqué l'histoire du lieu ?
- Témoigne-t-il d'une époque d'une façon singulière ?
- L'emplacement a-t-il joué un rôle important dans l'histoire locale ou régionale ?

## 4 LA CONSERVATION ET LA LOCALISATION

- Existe-t-il un inventaire patrimonial dans lequel le bâtiment est répertorié ?
- Existe-t-il un projet de restauration ?
- Est-il zoné résidentiel ou commercial ?
- Fait-il partie d'un ensemble protégé par la Loi sur le patrimoine culturel ? ([www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/P\\_9\\_002/P9\\_002.html](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/P_9_002/P9_002.html))

*Il vaut toujours mieux entretenir que réparer et il vaut toujours mieux réparer que remplacer.*

Pouvez-vous prendre des photographies sous tous les angles de l'édifice, tout en restant, selon la loi, sur la voie publique ? Établissez, si cela est possible, un « relevé » de l'édifice: plan, élévation, profil, ainsi que des photographies des bâtiments adjacents, afin de le situer dans un ensemble.

Autre élément très important : la sensibilisation. Ce sont d'abord les citoyens et citoyennes de ce secteur qui doivent être convaincus et convaincre de sauver un bâtiment quel qu'il soit. Comme vous l'aurez documenté, vous pourrez apporter des arguments pour sa sauvegarde. Vous pourrez communiquer avec profit avec les journaux locaux et régionaux et les réseaux sociaux. De même, informez-vous auprès de votre municipalité, rencontrez les élus si cela est possible. La plupart des municipalités ont un Comité Consultatif d'Urbanisme qui joue un rôle dans les dossiers touchant aux bâtiments de leur secteur.

Il peut s'avérer un atout majeur de trouver une vocation au lieu en question. N'agissez pas seul ! Formez un comité de citoyens. On aura intérêt à prendre l'avis de divers experts en patrimoine, en architecture et en environnement (certains spécialistes, surtout s'ils œuvrent dans votre région, peuvent devenir des atouts importants pour mener votre dossier à terme).

Enfin, ne lâchez pas ! Les démarches sont parfois longues, mais certains dossiers trouvent un dénouement heureux.

*Note : Le masculin est utilisé pour alléger le texte, et ce, sans préjudice pour la forme féminine.*